



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5976^e séance

Vendredi 19 septembre 2008, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kafando	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M. Dieudonné Kombo Yaya.

Sur l'invitation du Président, M. Kombo Yaya (République centrafricaine) et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, M. Victor Da Silva Angelo.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, publié sous la cote S/2008/601.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, M. Victor da Silva Angelo. Je donne la parole à M. Angelo.

M. Angelo : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en date du 12 septembre 2008.

Ce rapport couvre les principaux développements en matière de politique, de sécurité et de développement humanitaire depuis le dernier rapport du Secrétaire général en date du 8 juillet 2008. Il partage aussi les conclusions de la mission conjointe Organisation des Nations Unies/Union européenne d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la résolution 1778 (2007) ainsi que ses recommandations sur les dispositions à prendre pour la période qui suivra la fin du mandat de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR).

Avant de donner une vision d'ensemble des éléments clefs du concept d'opération d'une possible présence des Nations Unies à l'expiration du mandat de l'EUFOR, je voudrais revenir sur la situation dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, ainsi que sur les activités de la MINURCAT pendant la période écoulée.

La situation au Tchad demeure fragile. Sur le front politique, quelques progrès sont à noter, dont notamment la signature par huit partis politiques supplémentaires de l'accord du 13 août 2007 sur le processus de réformes électorales et des réformes des institutions. La mise en œuvre de cet accord est cependant limitée, et il faudra que l'on encourage les différentes parties à accélérer la mise en œuvre.

Il n'y a eu aucun progrès notable quant à l'application de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007 entre le Gouvernement tchadien et les principaux groupes rebelles. En outre, l'instabilité et l'insécurité risquent de s'accroître à la fin – bientôt – de la saison des pluies, quand les routes redeviendront praticables et que les activités rebelles reprendront de nouveau.

Les relations entre le Tchad et le Soudan demeurent tendues en dépit des réunions régulières du groupe de contact établi par l'Accord de Dakar du

13 mars 2008. Le groupe s'est récemment réuni le 12 septembre 2008, avec des résultats positifs. En effet, le Tchad et le Soudan ont accepté à cette occasion d'échanger des ambassadeurs et de rouvrir leurs ambassades avant la prochaine réunion du groupe de contact. Une mesure supplémentaire de confiance a été la décision de tenir cette prochaine réunion du groupe de contact à N'Djamena. Un dialogue politique intensif doit maintenant avoir lieu au plus haut niveau, soit au niveau national, soit au niveau régional, en prolongement de la dynamique créée à Asmara. La communauté internationale doit se tenir prête à soutenir avec une vigueur renouvelée ce processus encore fragile.

L'est du Tchad accueille actuellement plus de 290 000 réfugiés et 180 000 déplacés, qui comptent sur l'aide humanitaire pour survivre. Le retour spontané et volontaire des déplacés est freiné par le manque de services sociaux de base et de capacités nationales pouvant permettre le rétablissement socioéconomique, le renforcement de l'administration locale et la restauration de l'état de droit. Mais avant tout, le principal obstacle au retour est une question de sécurité.

La MINURCAT a commencé à fournir de la sécurité, du soutien logistique et de l'information sécuritaire à la communauté humanitaire. Cependant, la protection des civils demeure une préoccupation majeure. Des villages sont régulièrement attaqués. L'impunité reste une question critique et des enquêtes sont rarement menées sur les actes criminels ou alors ces derniers font l'objet de non-lieu, étant donné la faiblesse des institutions de l'appareil de justice. Les groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants, sont souvent les plus touchés. Les camps de réfugiés dans l'est du Tchad sont réputés être utilisés par les groupes rebelles comme lieux de repos et de recrutement. Les camps de réfugiés, les sites de déplacés et les villages sont ciblés pour le recrutement forcé, notamment d'enfants.

Avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'UNICEF, la MINURCAT est en train de conduire un inventaire des cas de recrutement d'enfants dans l'est du Tchad, et ceci est fait en étroite collaboration avec les ministères tchadiens concernés. La première partie de cet exercice a commencé et l'exercice devrait être finalisé au début du mois d'octobre.

En République centrafricaine, je pense qu'il faudra dire que la situation sécuritaire dans la région de Vakaga dans le nord-est du pays demeure volatile. La présence de la MINURCAT et de l'EUFOR a encouragé le Gouvernement centrafricain à renforcer sa présence administrative dans la zone, mais la situation demeure fragile et doit être soutenue. Cependant, l'accès au camp de réfugiés de Sam Ouandja par les humanitaires reste très problématique et les convois d'organisation non gouvernementales sont souvent attaqués et menacés.

Je voudrais dire quelques mots concernant le déploiement de la MINURCAT. Au 18 septembre, l'effectif de la MINURCAT était de 768 personnes sur les 1 500 autorisés, dont 210 membres de la police des Nations Unies et 45 officiers de liaison militaire. Actuellement 50 policiers des Nations Unies sont déployés sur le terrain au-delà de N'Djamena. Nous en avons 37 à Abéché, 5 à Bangui, 7 à Farchana et à Goz Beida, et 2 à Iriba. La partie civile de la Mission est maintenant déployée dans tous les secteurs : N'Djamena, Abéché, Farchana, Goz Beida, Iriba, Birao et Bangui. Nous continuerons à déployer des policiers des Nations Unies et d'autres personnels au fur et à mesure que la construction des locaux et la mise en place de l'infrastructure logistique le permettront.

Les accords actuels de soutien de la Mission comprennent un contrat de construction signé avec Pacific Architects and Engineers (PAE), un accord technique avec l'EUFOR pour le soutien du personnel des Nations Unies déployé dans les camps de l'EUFOR et aussi des contrats de fioul et de restauration signés au niveau local.

Les stations de police, les bureaux, le logement et les autres infrastructures verticales sont en train d'être construits en dépit de conditions difficiles inhérentes à la saison des pluies. Bien que la sécurité risque de se détériorer avec l'arrivée de la saison sèche, cette dernière permettra aussi l'accélération de la construction des stations de police dans des sites reculés comme Iriba et Bahaï, ainsi que la finalisation des travaux à Abéché, Farchana et Goz Beida. Et une fois que cela aura été fait, nous aurons pratiquement tout le monde en condition d'être déployé sur le terrain. Cependant, même si le déploiement de la MINURCAT ne sera terminé qu'en décembre, l'impact de notre présence est déjà visible dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Je voudrais d'ailleurs souligner l'excellence de notre

coopération et de nos relations avec les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine et aussi avec les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires dans notre zone d'opérations.

S'agissant du déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), la Mission continue à travailler étroitement avec les autorités tchadiennes afin d'accélérer la formation et le déploiement sur le terrain du personnel du DIS. Trois cent dix-huit officiers du DIS ont été ainsi formés par la MINURCAT. Le prochain groupe d'officiers du DIS a désormais été sélectionné et la formation commencera le 22 septembre.

Les policiers des Nations Unies et les officiers du DIS nouvellement formés ont mené dernièrement toute une série de missions de reconnaissance sur les sites de leur futur déploiement. Au 15 septembre, 28 officiers DIS étaient déjà sur le terrain à Abéché. Et le lendemain, le 16 septembre, on a ajouté à cela 44 autres officiers qui sont en train d'être déployés sur les autres parties de l'est du Tchad de façon à agir comme élément précurseur du déploiement. Nous avons donc actuellement 72 officiers du DIS sur le terrain à l'est du Tchad et évidemment, ils sont encadrés par des officiers de la police des Nations Unies et par d'autres officiers venant de la MINURCAT. Le mémorandum d'accord avec le Gouvernement concernant le DIS a été signé le 14 août. Cependant, le décret présidentiel établissant officiellement le DIS n'a pas encore été signé. En l'absence d'un tel texte qui reconnaîtra au DIS une personnalité juridique en droit interne, le DIS ne peut pas être complètement déployé et ceci, évidemment, retarde sa présence sur le terrain. Il est cependant prévu que dès la signature du décret présidentiel, qui pourrait intervenir dans les prochains jours, les officiers du DIS déjà formés seront déployés dans l'est du Tchad comme prévu.

Concernant l'état de droit, le programme d'état de droit de la MINURCAT coopère avec les autorités locales au renforcement des institutions judiciaires et à l'harmonisation de la justice traditionnelle et du système judiciaire moderne, et facilite l'accès à la justice pour tous en soutenant le développement de tribunaux mobiles et de cliniques juridiques efficaces.

En ce qui concerne les affaires civiles, des officiers des affaires civiles sont sur le terrain. Ils collaborent étroitement avec les organismes des

Nations Unies, en particulier avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), avec les autorités locales, et leur objectif à ce stade est essentiellement de faciliter le dialogue intercommunautaire. Nous sommes aussi en train, par le biais des officiers des affaires civiles, de mener à bien un certain nombre de projets à impact rapide en tenant compte du renforcement des institutions de gouvernance locale. Tous ces projets sont donc dans le domaine de la gouvernance, de la justice ou des prisons, et ne sont pas du tout en concurrence avec les projets humanitaires, mais au contraire, ils les complètent.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les officiers des droits de l'homme de la MINURCAT ont suivi et des cas et des incidents de violations des droits de l'homme sur lesquels ils ont enquêté, notamment les cas persistants de violences sexuelles et basées sur le genre contre les réfugiés et les déplacés, et le recrutement continu d'enfants comme combattants par les différentes parties au conflit dans l'est du Tchad et au Soudan. Nous avons aussi des officiers de liaison humanitaire, et nous considérons que leur travail de liaison humanitaire est fondamental pour qu'on puisse être à l'écoute des besoins des humanitaires et pour qu'on puisse répondre à leurs besoins en matière de sécurité et d'information sécuritaire.

En matière de parité entre les sexes, et dans le cadre de la résolution 1325 (2000), la MINURCAT a renforcé ses mécanismes de coordination avec les ministères tchadiens compétents afin d'accroître le nombre de femmes impliquées dans les questions de sécurité, notamment en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants dans les camps de réfugiés et les sites de déplacés. Par exemple, la nouvelle formation qui commencera lundi comprend 50 officiers de police et de gendarmerie qui sont des femmes et qui seront de futurs membres du DIS.

Notre relation et notre coopération avec l'EUFOR sont excellentes. Si le Conseil approuve les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/601), la MINURCAT et l'EUFOR prendront les mesures nécessaires pour éviter un vide sécuritaire lors de la transition entre l'EUFOR et une éventuelle force des Nations Unies. Pour que la transition soit aussi fluide que possible, il est crucial que des capacités minimales en matière aérienne, médicale, d'ingénierie et de logistique soient disponibles sur site avant tout transfert de

responsabilité. La mise sous commandement onusien de certains des contingents déjà présents sur le théâtre d'opérations, et le transfert aux Nations Unies de tous les sites et de toutes les infrastructures installés par l'EUFOR accéléreraient de manière significative ce processus. Il sera d'autre part nécessaire de s'assurer de la disponibilité de troupes supplémentaires d'autre pays fournisseurs de contingents disposant d'un minimum de capacité opérationnelle pour que le déploiement soit effectif dès mars 2009. Il sera d'une importance fondamentale pour la réussite de la mission que cette dernière maintienne son impartialité au regard des conflits tant internes qu'externes, et qu'elle bénéficie d'une totale liberté de mouvement y compris sur ses principaux axes d'approvisionnement au Tchad. Et je dois ajouter que cela a été le cas jusqu'à maintenant. Le Gouvernement tchadien a rempli d'une façon exemplaire ses engagements en ce qui concerne notre liberté de circulation sur le territoire national.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, l'expansion de la MINURCAT pour y inclure une composante militaire ne sera effective que si, outre son mandat actuel, la Mission a pour mandat de collaborer avec les différents acteurs tchadiens pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité qui entravent le retour volontaire et sécurisé des réfugiés et des déplacés. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies demeure disposée à aider le Gouvernement à renforcer ses mécanismes en vue de l'instauration d'un environnement stable et pacifique.

Si le Conseil de sécurité décide d'autoriser le déploiement d'une force des Nations Unies pour remplacer l'EUFOR en République centrafricaine, comme le souhaitent les Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad, et aussi comme le souhaitent les acteurs humanitaires en République centrafricaine, alors les besoins et le rôle de cette force devront être évalués en détail.

La résolution du Conseil de sécurité demeure d'une importance vitale pour la stabilité du Tchad et de la République centrafricaine. La menace sécuritaire, et notamment les groupes criminels lourdement armés, demeure un problème majeur sur la zone d'opérations. L'EUFOR a eu un impact positif dans son rôle de force de dissuasion, et avec le déploiement du DIS et de la police des Nations Unies, nous pouvons espérer un renforcement accru de la sécurité. Un effort concerté du DIS, des autorités tchadiennes locales, de la police des Nations Unies, de la sécurité, des affaires civiles,

des droits de l'homme et des autres composantes, ainsi que l'EUFOR, sera déterminant pour rétablir des conditions d'accueil et de vie plus sécurisées pour les réfugiés, les déplacés et la population locale, et y résoudre les tensions locales.

Cependant, un retour important des réfugiés et des déplacés est peu probable dans le court terme. Seules une amélioration des conditions sécuritaires et une administration locale plus efficace et plus participative pourront assurer un retour sans risque de ceux qui ont été durablement affectés.

Je voudrais aussi montrer très rapidement, quelques photos, la première pour remercier le Conseil de sécurité d'être venu au mois de juin nous rendre visite. Cela a été très utile.

La photo suivante montre la présidence de la réunion, à Asmara, du groupe de contact de Dakar. Il y a le Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée et celui de la Libye. Je présente cette photo pour souligner combien il est important d'appuyer ce processus de Dakar.

Ensuite, voici la délégation tchadienne face-à-face avec la délégation soudanaise, de l'autre côté, et je dois dire que les deux ministres ont passé pas mal de temps dans les couloirs à discuter.

Sur la photo suivante, nous voyons un exemple de nos réunions fréquentes avec toutes les autorités locales. Il s'agit en l'occurrence d'une réunion entre le Représentant spécial et tous les sous-préfets de la région de Ouadaï pour discuter des questions de sécurité, et plus précisément de la manière de renforcer la capacité des sous-préfectures et des autorités locales.

La photo suivante montre, très malheureusement d'ailleurs, que le camp des personnes déplacées n'est pas aussi bien installé que celui des réfugiés, et je crois que c'est l'une des questions auxquelles il faudra prêter davantage d'attention à l'avenir. Il convient que le mandat s'intéresse de plus près à la question des personnes déplacées et qu'il y ait un équilibre entre l'attention portée aux réfugiés et celle portée aux personnes déplacées.

Nous allons voir d'autres photos sur les camps de personnes déplacées – encore une ou deux. Sur cette photo, on voit les conditions dans lesquelles les personnes déplacées se trouvent, dans les cases qui sont au premier plan. Là, on voit encore des cases de personnes déplacées. Je n'ai pas de photo des réfugiés,

mais on aura constaté, par comparaison, que les conditions dans les camps de réfugiés sont certainement plus appropriées.

Ici, l'un des officiers de formation du DIS. Nous allons voir d'autres photos. Je dois dire que la sélection des stagiaires du DIS, qu'ils soient de la gendarmerie ou de la police, a été faite avec une rigueur extrême. Le Gouvernement a beaucoup investi dans la sélection des candidats, et nous sommes extrêmement impressionnés par la qualité des gens que nous sommes en train de former.

On a également formé des formateurs nationaux; ce ne sont pas uniquement des formateurs des Nations Unies qui font de la formation, mais aussi des officiers de la police et de la gendarmerie nationales.

Le Président : Je remercie M. Victor da Silva Angelo pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M. Dieudonné Kombo Yaya.

M. Kombo Yaya (République centrafricaine) : La délégation centrafricaine que je conduis est heureuse que c'est sous la présidence du Burkina Faso que le Conseil de sécurité examine le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu accepter de lui donner cette opportunité de s'exprimer sur un sujet aussi préoccupant pour son pays, notamment la présence de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR), dans la région nord-est de son pays.

M. Victor da Silva Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, vient de nous faire un excellent exposé, ponctué par des faits qui devraient guider le Conseil dans ses délibérations. La vision d'une région sécurisée et stable l'honore. La MINURCAT a des potentialités qui peuvent, si l'on exploite bien sa présence dans la région est du Tchad et nord-est de la République centrafricaine, mener à la paix et à la stabilité.

Ma délégation accepte volontiers le rapport du Secrétaire général qui est à l'examen et fait siennes les recommandations qui y sont énoncées. L'analyse des faits, les rapports entre les protagonistes, les conditions

géographiques austères du travail, la doctrine fondée sur la présence de la force, la période de transition entre la fin du mandat de l'EUFOR et la relève par une MINURCAT renforcée sont autant de points qui marquent et méritent une sérieuse lecture de ce qui se passe sur le terrain. Ce rapport indique, entre autres, s'agissant de la République centrafricaine, que le Conseil de sécurité devra se prononcer ultérieurement sur les recommandations que fera le Secrétariat sur les incidences d'une force en présence après l'EUFOR. C'est ici que je voudrais faire quelques remarques.

La République centrafricaine, comme le Conseil le sait, sort d'un conflit à répétition qui a duré plus d'une décennie. Elle se soustrait lentement mais sûrement de cette crise grâce à la communauté internationale, donc elle se trouve en période postconflit. Depuis le 12 juin dernier, elle a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. C'est un point extrêmement encourageant. Les foyers de tension ont considérablement diminué; des avancées significative dans la voie du dialogue et de la réconciliation ont été enregistrées; l'assainissement des finances publiques suit son cours; la réforme du secteur de la sécurité est en voie d'être élaborée; le programme postconflit a été amorcé; les grandes priorités de l'État sur la réforme du secteur de la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants et la projection des pôles de développement sont connues.

Les acquis enregistrés doivent être préservés et consolidés, à l'exemple de l'accalmie dans le nord-est de la République centrafricaine, grâce à la présence de l'EUFOR. De même, le relèvement d'un pays se fait par étapes, surtout si celui-ci a vu la déliquescence de ses structures administratives pendant une longue période donnée.

Compte tenu de la fragilité du système dans mon pays, sur les plans sécuritaire, humanitaire, économique et social, la réforme du secteur de la sécurité se trouvant seulement sur la voie de la conception, je réitère, au nom de mon gouvernement le souhait de voir maintenue la présence d'un contingent militaire sous l'égide de l'ONU dans le nord-est du pays, comme l'a si bien exprimé le Président Bozizé lorsque le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a effectué une visite des travaux dans la région, les 1^{er} et 2 septembre de cette année. Cette présence est également souhaitée par les

organisations humanitaires. À cet effet, le Secrétaire général adjoint souhaite également que les acteurs humanitaires soient protégés, d'où cette présence qui demeure nécessaire.

Je demanderai aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir soutenir la recommandation sur le maintien d'une présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine. L'accalmie que nous observons de tous nos vœux ne devrait pas faire relâcher la vigilance quant à un débordement quelconque de conflits venant d'ailleurs, ce que nous ne souhaitons pas. Il faut aussi entretenir un environnement stable de sécurité pour tout le personnel de l'ONU opérant dans cette région. Pour cela, la présence militaire est indispensable.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine pour l'ensemble des efforts qu'il n'a cessé de fournir pour appuyer le Gouvernement dans le processus de réconciliation et de rétablissement dans mon pays.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M. Kombo Yaya, de sa déclaration et des mots bien aimables qu'il a eus à l'endroit de la présidence du Conseil. Encore une fois, nous lui souhaitons la bienvenue ici à New York.

À présent, je voudrais donner la parole au Représentant permanent du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : Je voudrais d'abord remercier le Conseil de nous avoir donné l'occasion d'exprimer la position de notre pays sur le rapport en examen bien sûr, mais surtout en particulier s'agissant de la question de la prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et de sa relève par une opération MINURCAT élargie à une dimension militaire.

Nous avons demandé à prendre la parole pour donner un certain éclairage, car il nous semblait que d'une certaine manière, notre point de vue n'était pas suffisamment reflété dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/601). En écoutant ça et là les commentaires des médias, nous avons quelques précisions à apporter aux membres du Conseil.

Mais d'abord, nous voudrions réitérer la disponibilité du Gouvernement tchadien à coopérer et à faciliter la mission de la communauté internationale dans l'est de notre pays. Cette mission est d'assister et de protéger les populations réfugiées et déplacées, ainsi que les populations d'accueil que l'on oublie parfois et qui sont victimes de la situation.

Nous nous sommes, à un moment donné et au plus haut niveau, interrogés sur l'utilité et l'efficacité de l'opération. Certaines spéculations tendancieuses nous faisaient dire que nous déplorions la neutralité de l'effort, alors que d'autres disaient que l'effort était là pour protéger le régime de N'Djamena parce qu'il y avait en son sein une forte présence d'un pays ami. Non, tel n'est pas le cas. L'EUFOR-MINURCAT a un mandat bien précis et bien clair. La question est celle de l'efficacité et du mandat à définir clairement, pour ce qui est des capacités. Ce mandat est à définir clairement pour gagner en efficacité et pour faire face à ce que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Angelo, a appelé l'insécurité qui est toujours préoccupante. Les problèmes sont multiples : la précarité du sort des déplacés et des populations d'accueil, la cherté de la vie, occasionnée par une forte présence internationale, la reconstruction et l'installation des déplacés dans leur localité d'origine.

Je me souviens que le Président de la République du Tchad disait qu'il acceptait l'arrivée de l'EUFOR justement pour permettre la reconstruction et l'installation des déplacés dans leur localité d'origine, mais cela ne s'est pas réalisé. Peut-être ne sommes-nous qu'au début de ce processus. Il y a les victimes, parmi les humanitaires, les vols et destructions des installations. À qui la faute? Pas au Gouvernement tchadien, que l'on présente souvent comme bouc émissaire.

L'œuvre entreprise par la communauté internationale est une œuvre de longue haleine, qui nécessite beaucoup de temps pour réaliser un cadre réellement sécurisé par de véritables neutralisation et sécurisation des zones sous protection de la mission internationale. C'est cela son objectif : neutraliser et sécuriser cette zone pour éviter que des rebelles, qu'ils soient tchadiens ou soudanais, qui bénéficient de la zone de sécurité, profitent de la situation, se rendent dans les camps de réfugiés recruter des enfants ou se ravitailler. Tel est l'objectif : protéger les populations contre les violations. Est-ce vraiment le cas? Dès qu'on voit un rebelle soudanais qui profite de la situation et

se promène dans les parages, on accuse le Gouvernement tchadien de soutenir la rébellion soudanaise.

Ce n'est pas exact. Le Tchad a eu à soutenir le Gouvernement soudanais dans le règlement de sa crise. Il a même eu à combattre la rébellion, en particulier celle du Mouvement pour la justice et l'égalité, mais en retour on a connu la situation que vous connaissez. Alors nous nous demandons quel est le sens de la notion de la protection. Est-ce qu'elle exclut une intervention armée pour s'opposer à toute incursion militaire dans la zone protégée? Si on répond par la négative, c'est comme si on demandait – c'est comme cela en tout cas que nous le comprenons au Tchad – à un garde du corps de ne pas réagir devant toute agression contre son protégé. D'où la nécessité, de notre point de vue, de définir clairement le mandat de la mission internationale, notamment sa dimension militaire. En face, il y a des militaires lourdement armés. Ce ne sont pas les policiers et les gendarmes qui pourront les arrêter. Les forces gouvernementales tchadiennes sont préoccupées par la situation à la frontière. Il faut donc que leur rôle soit bien défini, pour éviter tout malentendu.

Ayons à l'esprit le fait que nous avons affaire à une opération extrêmement spéciale à caractère essentiellement humanitaire, et non une opération de maintien de la paix classique. Il ne faut pas que nous décevions l'espoir mis en elle par les populations concernées; je veux dire les déplacés, les réfugiés, les populations d'accueil et non pas le régime de N'Djamena. L'opération étant dès le départ menée pour des raisons humanitaires, nous souhaiterions donc éviter toute déviation subtile qui viendrait ajouter à la confusion en lui donnant un mandat politique de manière détournée en préconisant des bons offices par-ci par-là. Des médiations existent dans d'autres cadres, des accords politiques aussi. Que les parties s'y conforment! On parle d'une opposition armée. Dans notre pays, il y a une opposition démocratique, il y a une vie politique démocratique, nous essayons de construire, de consolider notre état de droit et de démocratie. On aurait préféré que l'on parle plutôt de groupes armés, de rebelles, ou de que sais-je? Le terme opposition armée, tel qu'on l'a lu dans le rapport, n'est pas approprié, nous semble-t-il.

Il existe également les accords de Syrte passés avec les groupes armés, et le Gouvernement tchadien applique ces accords en cherchant à les inscrire dans le

cadre de l'accord politique du 13 août que nous avons signé avec les partis politiques de la place. Mais cet accord, contrairement à ce qui est dit, n'est pas un simple accord technique pour organiser des élections. Il a un contenu politique, économique et social qui prend en compte tous les problèmes qui se posent au Tchad et qui préconise des solutions. On a tendance à le présenter comme un simple accord technique électoral. Ce n'est pas le cas.

Je tiens aussi à dire que du côté du Tchad, et notamment au niveau du Président de la République, il y a une disponibilité à accepter la relève de l'EUFOR par une opération militaire des Nations Unies. Mais nous sommes demandeurs de plus de consultations, précisément à cause de ces interrogations, de manière à arrêter ensemble le concept de la MINURCAT et à assurer la réussite d'une opération militaire, sans avoir le sentiment que l'on cherche à nous forcer la main, ainsi que pour en préciser le mandat.

Nous nous félicitons que le Conseil s'intéresse, Dieu merci!, à la question, et que d'ores et déjà, il exprime son intention d'autoriser, le moment venu, ainsi que je l'ai lu dans les propositions du Secrétaire général, le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT. Nous souhaiterions que les choses en restent au niveau des intentions, en attendant que le Secrétaire général et le Tchad parviennent à une entente préalable sur le plan opérationnel et pratique de la question. Bien sûr, je ne voudrais pas faire croire au Conseil que l'opération est inutile. L'opération est soutenue par le Gouvernement tchadien. Elle est utile pour les populations concernées. L'opération EUFOR/MINURCAT doit être maintenue. Il est question de l'améliorer et de faire en sorte que sa succession soit effectuée par les Nations Unies dans les meilleures conditions possible. Tel est notre objectif.

Il est vrai que la présence de la communauté internationale dans l'est de notre pays a un aspect dissuasif, que l'on ne voit peut-être pas souvent, et qui, même si ce n'est pas une opération de maintien de la paix, peut ce faisant contribuer à créer les conditions d'un retour de la paix dans la région.

Avant de terminer, je ne saurais manquer d'évoquer nos relations avec notre voisin, le Soudan. Oui, nous avons signé des accords à Dakar et depuis, nous avons eu plusieurs rencontres au niveau du Comité de suivi. Lors de la dernière réunion du Comité de suivi, le Gouvernement soudanais et nous-mêmes,

en présence de la communauté internationale, nous sommes engagés à rétablir nos relations diplomatiques, étant entendu que c'est le Soudan qui les avait rompues et que le Tchad ne pouvait qu'accepter le rétablissement des relations entre les deux pays.

Comme par le passé, il y a une volonté politique de la part du Tchad d'aider le Soudan à régler sa crise du Darfour par la voie pacifique. Nous sommes donc disposés à aider nos frères soudanais, et nous espérons donc que cette guéguerre qui déstabilise l'est de notre

pays et qui menace la sécurité de la sous-région cessera. Une fois la question du Darfour réglée, nous pensons que l'on ne parlera plus d'insécurité dans l'est du Tchad.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 45.